



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

16^e année

N°742

Hebdomadaire

Le 5 février 2010

N° 005-2010

Entrevue à la CNAMTS le 14 janvier 2010

Une délégation du Snfocos, composée de Alain POULET, Gino SANDRI pour le Bureau National du Snfocos et Marie-José ALLIOT pour la Section Professionnelle des médecins, pharmaciens, biologistes, dentistes salariés du Snfocos a rencontré la Direction de la Cnamts.

La section Professionnelle souhaitait cette entrevue à la suite du rapport de la Cour des Comptes qui préconise la fermeture des Centres d'Examens de Santé.

F. Van Roeckeghem et O. Cadeville nous ont assuré que les Centres d'Examens de Santé, qui sont partie intégrante des Caisses Primaires, seraient maintenus, qu'il n'y avait d'ailleurs aucune demande du ministère quant à leur suppression.

Leur mission serait, dans la nouvelle COG, centrée sur la réalisation de bilans auprès de personnes précaires et sur l'Education Thérapeutique.

Nous avons fait remarquer que la CNAMTS avait procédé à des entretiens de gestion en juin 2009 et avait insisté sur la nécessité de maintenir le nombre de bilans. Cette préoccupation de la CNAMTS a été ressentie par notre section comme la volonté de continuer à faire du bilan de santé .l'activité centrale des CES.

Or, si des Centres ont pu remonter leur nombre de bilans en réglant des problèmes locaux, il s'avère que le nombre de bilans est resté, dans plusieurs CES, en diminution. Une des causes principales est justement l'Education Thérapeutique qui utilise beaucoup de moyens humains au détriment de la réalisation des bilans.

Ainsi nous pouvons dire que l'inclusion de 10 diabétiques dans le programme d'Education Thérapeutique conduit à la suppression de, au moins, 300 bilans.

Sachant que plus de 50% des bilans sont révélateurs d'une pathologie, ce sont, dans ce cas, plus de 150 personnes qui sont privées, par exemple, de dépistage d'hypertension artérielle, d'hypercholestérolémie, de cancers ou...de diabète ! Nous avons insisté sur le fait que les centres d'examen de Santé ne pouvaient vivre au gré des modes.

Mr. VAN ROECKEGHEM a reconnu que des initiatives antérieures pouvaient être discutables et a indiqué que « *les centres d'examen de santé ne sont pas centres de recherche* ». Nous avons fait remarqué que nous n'avions pas manqué d'informer la CNAMTS des conséquences potentielles négatives de ces initiatives. Cette fois-ci, nous tenons à alerter la CNAMTS sur le caractère fragilisant pour les CES et peu productif pour les patients de l'éducation thérapeutique pratiquée dans les CES.

Sommaire : Pages 1,2 : Entrevue Cnamts 14.01.2010 – Agenda Page 3 : Acoos Enquête Horizon 2013 – Revalorisation Frais de déplacement Pages 4 à 6 : Informations confédérales : Déclaration Bureau Confédéral du 1.02.2010 – Rapport du COR – Conférence sur les déficits – Handicap et emploi

La Direction de la CNAMTS a précisé qu'il s'agissait de la réalisation d'une modélisation de l'ETP, que le nombre de personnes incluses était donc limité à l'avance.

Par ailleurs, nous avons demandé que la Direction la CNAMTS garantisse l'existence des laboratoires.

La CNAMTS n'a pas voulu nous donner cette assurance et a même précisé que ceux qui « coûtaient cher » ne pourraient être maintenus.

Nous avons fait part également de nos inquiétudes quand à l'utilisation des données de nos patients et au respect du secret médical.

La Direction de la CNAMTS a fait remarquer que notre exercice s'exerçait dans une structure collective ; nous avons alors insisté sur l'existence de la responsabilité professionnelle individuelle du médecin, ce que la Direction de la CNAMTS a reconnu.

En conclusion, nous avons eu l'impression d'être écoutés et nous avons ressenti une véritable volonté de préserver les CES. Cette entrevue est un encouragement, pour notre section, à continuer de développer nos arguments de préservation des CES appuyés sur le développement des bilans de santé, mission traditionnelle des CES. Nous serons attentifs, à défendre, notamment, l'existence des laboratoires et à préserver les conditions de notre indépendance médicale.

D'autres points ont été abordés. Le SNFOCOS a signalé que certains Directeurs régionaux du Service Médical, dans le cadre du transfert de praticiens conseils aux ARS ne respectent pas le volontariat. Ils veulent faire des transferts d'autorité ou, a contrario, des blocages.

Le directeur de la CNAMTS fera un rappel à ce sujet.

Nous avons également fait part de notre inquiétude sur l'avenir de certaines UGECAM.

Frédéric Van Rockeghem a confirmé son intention d'assurer les moyens nécessaires aux établissements pour pérenniser leur activité. L'objectif prioritaire est de les rendre incontournables sur certaines prestations. Mais, il faut gérer l'impact de la création des ARS sur la planification et les tarifs. Il émet des réserves sur l'utilité pratique d'une telle structure.

Enfin, le SNFOCOS a soulevé le problème du fonctionnement de l'Instance nationale de concertation qui ne permet pas l'exercice du droit collectif. Il pourrait y avoir une discussion des projets stratégiques structurant au niveau des branches à condition que l'unicité de la Convention collective nationale ne soit pas remise en cause.

AGENDA

- | | |
|---|------------|
| • Bureau National | 9 février |
| • Réunion Paritaire Nationale Dialogue Social | 9 février |
| • Section Professionnelle Informaticiens | 11 février |
| • Réunion Paritaire Nationale Formation Professionnelle – Bilan | 16 février |
| • Réunion Paritaire Nationale Formation Professionnelle | 23 février |
| • Section Professionnelle Informaticiens | 11 février |
| • Commission de suivi Inspecteurs de Recouvrement | 2 mars |

Diagnostic sévère pour l'Acoss !

Près de 8000 agents des Urssaf (58% des effectifs) jugent la situation dans les Urssaf....

L'enquête Horizon 2013 dont certains résultats viennent d'être publiés par l'Acoss donne l'exact reflet de la situation dégradée pour le personnel des Urssaf.

- Sur « *les changements d'organisation du réseau (fusions, mutualisations...)* »
- **32% des salariés pensent qu'on va dans le mauvais sens avec 35 % qui en ressentent un impact négatif** (contre respectivement 24 % qui pensent qu'on va dans le bon sens et 8 % seulement avec un impact positif !)
- **Sur les impacts négatifs la détérioration des conditions de travail est citée comme élément principal par 38 % des répondants**, 35% pour la dégradation de l'organisation du travail puis 19 % pour l'accroissement de la charge et travail dans la précipitation et 11% citent la détérioration de la qualité de service.....
- **Concernant l'ISU (RSI)** 61% pensent que la situation ne s'améliore pas....
- **72% pensent que la qualité de service** aux travailleurs indépendants s'est dégradée...

Ces constats sont bien loin du discours lénifiant des dirigeants sur l'air de « *Tout va très bien, Madame la Marquise* ».... Bien loin de calmer les penseurs nationaux, à l'abri de toute sanction pour mauvaises décisions ou projets mal gérés, un certain nombre d'entre eux redouble d'énergie à poursuivre la centralisation des structures et préparer le dégraissage/déqualification d'agents de direction et de cadres au travers de la régionalisation.....

Drôle d'époque !

Alain POULET
Secrétaire Général



Revalorisation au 1^{er} janvier 2010 de la limite de dépassement des indemnités forfaitaires de déplacement pour les employés, cadres et agents de direction et praticiens conseils

- la limite de remboursement des frais de déplacement avec découcher, pour les employés et cadres est portée à 72,21 €.
- celle applicable aux agents de direction, agents comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés et praticiens conseils est portée à 84,25 €.

Ces nouveaux montants prennent effet au 1^{er} janvier 2010 et s'appliquent donc à tous les déplacements effectués à compter de cette date.

INFORMATIONS CONFEDERALES

Déclaration du Bureau Confédéral en date du 1^{er} février 2010

La sortie de récession n'est pas la sortie de crise qui nécessite une révision forte des politiques économiques et sociales au niveau national, européen et international.

Dans ce cadre, les revendications et attentes des salariés actifs, chômeurs et retraités demeurent. C'est notamment le cas en matière de salaires et d'emploi, ce que ne cesse de mettre en avant **FORCE OUVRIERE**.

Aujourd'hui, avec la volonté affichée par les pouvoirs publics de réduire drastiquement les dépenses publiques et sociales, ce sont la solidarité et l'égalité de droit qui sont menacées, la république sociale qui est fragilisée. C'est pourquoi **FORCE OUVRIERE** revendique un moratoire sur la révision générale des politiques publiques.

C'est aussi pourquoi **FORCE OUVRIERE** a réaffirmé ses revendications en matière de retraites et son refus de repousser l'âge du droit à la retraite ou d'allonger la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein.

FORCE OUVRIERE considère qu'il appartiendra à chaque organisation d'affirmer ses positions le 15 février lors de la rencontre dite de l'agenda social. La perspective de manifestation début mars, en période électorale, excluant les retraites, vise à privilégier le contenant au contenu. Tenant compte de ce point de vue des expériences de 2003, 2008 et 2009, le bureau confédéral décide de ne pas participer à la réunion dite intersyndicale qui pourrait se tenir le 8 février 2010.

Comme annoncé, **FORCE OUVRIERE** entame des contacts bilatéraux avec les autres confédérations syndicales pour comparer et confronter les analyses et positions sur ce dossier essentiel et prioritaire des retraites. A l'issue de ces rencontres, la question de l'unité d'action, pour laquelle **FORCE OUVRIERE** marque sa détermination, devra être posée sur des revendications et modalités d'action claires et partagées.

FORCE OUVRIERE prendra à cet égard toutes ses responsabilités.

Pour le Bureau confédéral de Force Ouvrière, si les travailleurs attendent des syndicats qu'ils puissent unir leurs forces pour être plus efficaces, cela nécessite des échanges préalables et loyaux, seuls à même de pouvoir mettre en avant des positions claires.

Rapport du Conseil d'Orientation des Retraites

A la demande du Parlement, le Conseil d'Orientation des Retraites rend un rapport sur « *les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de base d'assurance vieillesse légalement obligatoires, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels de retraite, fonctionnant l'un comme l'autre par répartition* ».

Cette demande parlementaire s'appuyait sur la fascination dont font preuves certains oracles de la société civile, politique et même syndicale pour les régimes de retraites en comptes notionnels mis en œuvre en Suède ou en Italie ou pour l'unification et la fusion de nos régimes de base et complémentaires en régime unique en points.

Si la Confédération FORCE OUVRIERE n'entend pas remettre en cause l'indépendance du COR, il n'en demeure pas moins que cette *commande* est inhabituelle et déborde du rôle et missions dévolues audit COR tels que définis à l'article L.114-2 du CSS. Force Ouvrière réaffirme néanmoins sa liberté d'appréciation vis-à-vis des travaux cette instance.

FORCE OUVRIERE tient à rappeler son opposition à la mise en place d'une réforme dite systémique, en comptes notionnels ou en points, qui pour paraître attractive ou *moderne* contribuerait en réalité à baisser le niveau général des pensions et réduirait les solidarités internes aux régimes actuels. Les projections du COR démontrent, si besoin était, que « *toutes choses égales par ailleurs* », les pensions pourraient baisser de 40 % en 40 ans.

Les comptes notionnels s'appuient sur des éléments relevant de la croissance économique, pour valoriser le capital virtuel, et au moment de la liquidation de la pension, sur l'espérance de vie par génération, notions individuelles et de neutralité actuarielle méconnaissant les solidarités générationnelles et intergénérationnelles.

FORCE OUVRIERE demeure viscéralement attachée au maintien de l'architecture actuelle de notre système de retraite : un régime de base de sécurité sociale complété par des régimes complémentaires (cadres et non cadres) gérés paritairement, pour le secteur privé, des régimes spéciaux et de fonctionnaires pour les personnels relevant de ces statuts.

La prétendue complexité de cette architecture, maintes fois pointée dans ce rapport, n'est en aucun cas démontrée et la mise en œuvre depuis 2004 du droit à l'information des assurés permet un suivi personnalisé de l'évolution de la construction de ses droits et une lisibilité du niveau de sa future pension, à échéances multiples.

Aussi, ce qu'il conviendra de retenir de ce rapport du COR, c'est que quelle que soit la technique utilisée (annuités, points ou comptes notionnels), le retour à l'équilibre financier repose dans tous les cas sur les trois leviers que le COR a déjà mis en évidence : le niveau des ressources, le niveau des pensions et l'âge moyen effectif de départ en retraite.

Pour FO, les réformes précédentes ont largement usé de deux leviers (le niveau des pensions et la durée d'assurance pénalisant les salariés). Il convient désormais d'activer le troisième levier, celui du financement et d'affecter les ressources nécessaires à l'équilibre financier des régimes.

C'est pourquoi FORCE OUVRIERE réaffirme que seule une meilleure répartition des richesses produites en faveur du travail est en mesure d'assumer un financement pérenne et de garantir le niveau de vie des retraités actuels et futurs.

Paris, le 28 janvier 2010
Bernard DEVY

Le tract FO « Retraites : 40 ans, c'est déjà trop » est disponible sur le site Snfocos.org

Conférence sur les déficits

La conférence sur les déficits a réuni ce matin des représentants du gouvernement, de l'Etat, du Parlement, des collectivités locales et des organismes sociaux. La cgt-Force Ouvrière note que cette formule rénovée de la conférence nationale des finances publiques traduit bien dans son nouvel intitulé la nature de l'exercice, à savoir une pédagogie de l'angoisse sur les dépenses publiques. Il s'agit désormais, non plus seulement de dresser un état des lieux mais de cristalliser toutes les inquiétudes autour de la dette publique et de persuader l'opinion de la nécessité d'une cure d'austérité de grande envergure.

Pour ce faire, et conformément à la méthode gouvernementale, de nouveaux groupes de travail vont donc être constitués pour rendre au printemps des conclusions qui, selon toute vraisemblance, viseront à convaincre tout un chacun de l'urgence absolue de couper dans les budgets publics et les dépenses sociales. Sans préjuger des conclusions des différents rapports annoncés par le Chef de l'Etat, le choix du responsable du groupe de travail sur l'équilibre des finances publiques ne constitue pas pour FO un signal positif. Sur le sujet, il préconisait déjà dans un rapport paru en 2004 le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et traçait les grandes lignes de ce qui est devenu la révision générale des politiques publiques (RGPP).

La cgt-Force Ouvrière met en garde contre tout plan de réduction drastique et structurel des dépenses publiques qui pourrait s'avérer suicidaire compte tenu de la faiblesse de l'activité et de l'emploi.

Pour le gouvernement, il s'agit surtout d'accélérer la mise en œuvre de certaines réformes, en premier lieu celle des retraites, qui porteraient définitivement atteinte à notre modèle social.

Pour Force Ouvrière, pas question de procéder au démantèlement d'autres services publics comme la santé. Quant au projet de graver dans le marbre des normes de progression des dépenses sociales, FO estime inopportune cette orientation alors qu'aucune véritable réforme fiscale n'a été engagée. Mettre en péril la croissance, l'emploi et la cohésion sociale au profit de choix idéologiques incarnés par les critères du pacte de stabilité est inacceptable. D'autant que ces derniers n'ont plus aucun sens compte tenu de la réalité de l'endettement public en Europe. Au contraire, ce qui est une réalité brûlante, ce sont les besoins immenses de la population en matière de services publics et de protection sociale collective. Il ne serait pas acceptable de les sacrifier sur l'autel de l'équilibre budgétaire.

Paris le 28 janvier 2010

Pascal PAVAGEAU

Handicap et Emploi

La confédération FORCE OUVRIERE s'inquiète du report du gouvernement sur les sanctions financières prévues pour les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations d'emplois en faveur des personnes handicapées.

En effet, la loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en place de sanctions financières importantes pour toutes les entreprises qui n'embauchaient pas de personnes handicapées début 2010.

La confédération FORCE OUVRIERE estime que ce nouveau « cadeau » offert aux entreprises, risque fort de discréditer l'ensemble des dispositifs de la loi du 11 février 2005.

Lors de son passage sur TF1, monsieur Le Président de la République a prévu une baisse du chômage dans les mois à venir...

Cette déclaration va à l'encontre de la mesure prise par la secrétaire d'Etat, madame Nadine MORANO.

Paris, le 27 janvier 2010

Jean-Marc BILQUEZ